

éditorial

in:fo

Edito > p. 1

Ingénierie

■ HVE / Agriconfiance > p. 1-2

■ Étude-action sur les fonctions administratives > p. 2

■ Formation des entrepreneurs nouvellement installés dans le secteur du paysage > p. 2-3

Dispositif

■ Le certiphyto: le dispositif se précise > p. 3

Atelier

■ Développement durable, environnement: La journée du 20 novembre 2008 à Chambray-lès-Tours et la journée du 2 mars 2009 à Angers. > p. 3-4

Cofinancements

■ Simplification des cofinancements > p. 4

Exemples de formation

■ Sur les économies d'énergie - Appel à propositions sur l'énergie dans les Côtes-d'Armor > p. 5

■ Sur les Ressources humaines - Evaluation des actions RH en Aquitaine et Midi-Pyrénées > p. 5-6

Une simplification de nos procédures pour une meilleure efficacité



Jean-Jacques Loussouarn, directeur général de VIVEA

Plusieurs partenaires nous ont demandé de simplifier davantage nos procédures, de façon à permettre aux organismes de formation de consacrer l'essentiel de leur énergie à la conception et au développement de la formation. En réponse à ces préoccupations, VIVEA a engagé le mouvement de simplification principalement dans le domaine de la gestion des cofinancements

(cf. article sur la simplification des cofinancements). Fort de cette première expérience très intéressante et dont l'intérêt est reconnu par tous, VIVEA poursuit sa réflexion pour proposer de nouvelles simplifications dans les mois qui viennent, pour accroître encore la fluidité d'instruction et de traitement des dossiers. Celle-ci permettra de gérer avec efficacité les programmes d'envergure qui s'annoncent (certiphyto, énergie, PPP, etc.). Des informations seront transmises régulièrement aux organismes de formation pour leur permettre de s'adapter avec facilité aux nouvelles procédures.

ingénierie

HVE / Agriconfiance

HVE : point sur l'avancement de l'expérimentation d'un dispositif de formation accompagnant la certification Agriconfiance

VIVEA a décidé d'anticiper la mise en place de la certification HVE (Haute Valeur Environnementale) en nouant des partenariats avec des organismes qui ont déjà développé des certifications, notamment le réseau des coopératives avec lequel une convention de partenariat est en cours de signature. Une expérimentation a été lancée début 2009 avec 3 sites – la SCA Val-de-Sèvres (85) canards gras, la Cave de Chautagne (73), cave viticole et la SOCAVE fraises (24) – pour accompagner des producteurs

dans la certification Agriconfiance. Des formations sont prévues à l'automne.

La première synthèse des travaux d'écoute des attentes des coopératives concernées et des producteurs montre que les dispositifs devront comporter les éléments suivants :

- la nécessité de segmenter le public en trois groupes distincts, avec des modalités de mobilisation différentes selon les groupes :
- le public des administrateurs des coopératives concernées, qui va porter la stratégie de mise en place de la norme 007 (une approche environnement ajoutée à la certification qualité) et pour cela va devoir intégrer les enjeux du développement durable, du moins le volet

environnement. Ils doivent donc avoir une vision des référentiels techniques existants, développer une vision de la coop dans sa filière et son territoire, s'approprier les problématiques du développement durable, en lien avec les marchés de la coop, et nourrir une vision globale des changements induits par ce passage en 007 ;

- un groupe-pilote de coopérateurs par coopérative, qui contribuera à définir les contours de l'analyse environnementale dans la coopérative concernée, à créer la grille d'analyse et des références, à expérimenter des solutions dont certaines pourront contribuer à rassurer l'ensemble des producteurs, effectuer un bilan, faire le lien avec le CA de la coopérative.

(suite de la page 1)

• l'ensemble des coopérateurs, dans un processus de généralisation, qui auront sans doute des approches hétérogènes des questions environnementales, ce dont il faudra tenir compte. L'objectif est de les faire adhérer à la démarche 007 et à sa mise en œuvre, en permettant de

mieux comprendre les enjeux environnementaux et de mieux identifier l'impact de ses pratiques tout en aidant à leur maîtrise, en faisant réaliser et exploiter son (auto)diagnostic, cela grâce à la définition d'un plan d'actions en cohérence avec la politique de la coop.

■ le besoin de donner aux uns et aux autres une vision positive et valorisante du changement de pratiques lié à une meilleure prise en compte des questions environnementales, qui doivent être perçues comme un investissement sur l'avenir, générateur d'atouts, y compris économiques.

■ l'importance de prendre appui, quel que soit le public, sur une pédagogie active, reliée aux préoccupations technico-économiques des participants, au concret et au territoire local.

Guy Vernerey

ingénierie

Étude-action sur les fonctions administratives

Dans le cadre de cette étude-action, VIVEA a organisé 4 ateliers animés par des consultants avec le concours de ses conseillers. Dans chaque atelier, VIVEA a réuni des chefs d'exploitation représentatifs de la diversité des agriculteurs du département et des conseillers issus des organisations professionnelles ou des organismes de formation. Ces ateliers, complétés par des entretiens avec des experts, ont permis d'identifier les différentes représentations et pratiques des participants et de déboucher sur l'exploration des compétences mises en œuvre.

Le travail administratif fait aujourd'hui partie intégrante de l'activité des chefs d'entreprise agricole. Bien que nécessitant assez peu de temps, il représente une forte charge mentale. Les agriculteurs n'ont pas le goût du « travail assis » et tendent ainsi à dénigrer les fonctions et les tâches administratives qu'ils considèrent comme une perte de temps imposée par une réglementation tatillonne au détriment du travail productif, le « vrai boulot », plus noble et motivant à leurs yeux. Afin de mieux comprendre la réalité des fonctions administratives au sein des entreprises agricoles, VIVEA a demandé à deux consultants de mener une étude sur la manière dont elles sont vécues par ses contributeurs et la diversité des représentations qu'elles engendrent. Cette étude-action a eu pour objectif :

- d'identifier les modalités de prise en compte des fonctions administratives selon la diversité des entreprises et des chefs d'entreprise;
- de repérer les différentes représentations existantes et de les caractériser.

> Prendre conscience des bénéfices d'une meilleure gestion administrative

Dans le cadre de cette étude-action, le comité VIVEA du Loir-et-Cher a impulsé, avec ses partenaires, des

actions pour aider les contributeurs à prendre conscience des bénéfices d'une meilleure gestion administrative. La Chambre d'agriculture, le Centre d'économie rurale et la FDSEA-OCGFA se proposent d'enrichir certaines formations, destinées par exemple aux nouveaux installés, ou finalisées sur des aspects techniques comme la paie, l'organisation du bureau ou la gestion financière grâce à un outil conçu en commun sur la base des résultats de cette étude-action. Cet outil d'animation et de positionnement permettra à chacun de se situer en début de formation dans la relation qu'il entretient avec les fonctions dites administratives. D'autres séquences d'échange permettront de positionner les tâches administratives dans un continuum de fonctions utiles les unes aux autres. L'objectif est que les participants, au-delà de la réponse technique qu'ils sont venus chercher, découvrent qu'ils peuvent souvent tirer bénéfice des contraintes administratives.

> Des pistes pour agir par la formation

Simplifier, former et donner du sens

Donner sens et valeur à ces fonctions et tâches dites administratives en en faisant des supports de mana-

gement et d'inscription dans des réseaux sociaux. Pour valoriser cette dynamique dans toutes les dimensions de l'entreprise, il y a nécessité d'améliorer l'offre de formations spécifique mais aussi et surtout de convaincre les formateurs techniques de l'importance de ces fonctions pour qu'ils s'en fassent les prescripteurs et greffent leur apprentissage sur les modules qu'ils animent.

Il importe aussi d'évaluer la situation initiale de chacun et de proposer, dans la panoplie des formations, des parcours pour ceux qui ne seront jamais managers et qui souhaitent simplement « pouvoir se débrouiller avec leur paperasse ».

S'appuyer sur des éléments déclencheurs

Repérer les événements déclencheurs d'un intérêt pour les fonctions administratives permet de prévoir l'enrichissement de formations existantes liées à ces circonstances : l'embauche de salariés, la création d'un atelier de vente directe, l'entrée ou le départ d'un nouvel associé dans une structure sociétaire ainsi que les rencontres entre agri-

culteurs ayant des pratiques et des expériences différentes.

Se perfectionner ou se transformer

Aider quelqu'un à se perfectionner est une chose, l'aider à se transformer en est une autre. Trop souvent, on raisonne l'offre de formation en fonction d'une demande, quand ce n'est pas l'inverse. Nombre d'offres ne sont pas suffisamment centrées sur les besoins de l'exploitation. Si la maîtrise d'outils modernes est fort utile, elle ne peut répondre seule à des besoins plus complexes qui ne sont pas forcément exprimés de façon spontanée. Une phase d'écoute ainsi qu'une phase d'enquête sont nécessaires pour recueillir les attentes des agriculteurs et identifier leurs besoins en accompagnement.

Cette phase peut être avantageusement intégrée à des formations existantes. Il faut ensuite la traduire en objectifs et en parcours pédagogiques et mobiliser les ressources correspondantes qui ne sont pas toujours disponibles. Il faut alors les chercher là où elles sont ou former les formateurs en vue de répondre à ces besoins.

Formation des entrepreneurs nouvellement installés dans le secteur du paysage

Depuis 2001, le nombre d'entreprises du paysage progresse, il a augmenté de 11 % entre 2001 et 2006. Cependant, ce secteur connaît un taux de cessation d'activité élevé dans les premières années. En effet, la moitié de ces entreprises disparaissent dans les cinq ans qui suivent leur création.

Au moment de leur installation, les entrepreneurs du paysage n'ont pas

d'interlocuteur spécialisé dans le domaine du paysage pour les soutenir dans leurs démarches.

Fort de ce constat, l'UNEP (L'Union nationale des entrepreneurs du paysage) souhaite former les nouveaux entrepreneurs, adhérents ou non, à pérenniser leur entreprise.

L'UNEP a sollicité VIVEA pour élaborer un dispositif de formation spéci-

(suite de la page 2)

fique et pertinent à destination de ce public. Ainsi, VIVEA s'est entouré d'un comité de pilotage composé de représentants de l'UNEP (professionnels et administratifs) et a mené une étude auprès d'entrepreneurs nouvellement installés pour connaître leurs préoccupations, identifier les compétences qu'un entrepreneur du paysage doit acquérir pour pérenniser son entreprise, connaître leurs pratiques et leurs souhaits en matière d'accompagnement, cela afin d'être en mesure de concevoir un cahier des charges-formation adapté. VIVEA a mené des entretiens téléphoniques auprès d'une dizaine

d'entrepreneurs du paysage nouvellement installés et répartis dans toute la France. Ces échanges ont permis d'identifier un certain nombre d'éléments significatifs, notamment en termes de compétences et de modalités pédagogiques.

Le comité de pilotage s'est appuyé sur ce travail pour élaborer le cahier des charges-formation qui définit :

- Les compétences spécifiques à acquérir réparties en 5 modules :
- Marketing : élaborer une stratégie commerciale adaptée à la clientèle visée ;

- Accrocher le client : convaincre, obtenir le marché et fidéliser ;
- Maîtriser la gestion financière et fiscale de son entreprise ;
- Les obligations de sécurité spécifiques aux entrepreneurs du paysage ;
- Comment développer efficacement son entreprise ?

- Les modalités pédagogiques à prévoir : s'appuyer sur des cas concrets adaptés au paysage et utilisés par les paysagistes, proposer des phases alternant le collectif et l'individuel, organiser les modules en respectant l'ordre

défini par les futurs participants au niveau d'une région...

Le projet « Pérennisez votre entreprise du paysage » est, aujourd'hui encore, dans sa phase expérimentale : 4 formations financées dans le cadre des AFIR (IDF, Languedoc-Roussillon, Normandie, PACA) sont en cours de réalisation par 2 organismes de formation. La fin de l'année 2009 s'annonce particulièrement riche, notamment par le suivi de la mise en œuvre des formations et de leur évaluation, pour préparer la démultiplication. •

Anne-Frédérique Jégouic

dispositif

Certificat phytos : le dispositif se précise

1. Le cadre de l'expérimentation

Une directive européenne rend obligatoire pour tous les acheteurs de produits phytosanitaires la possession d'un certificat à compter de 2015. Un travail, piloté par le ministère de l'Agriculture et auquel a participé VIVEA, avec le FAFSEA, la FNSEA, L'APCA et les JA, a permis de définir un cadre pour expérimenter durant l'automne 2008 la délivrance du certificat, notamment pour les parties formation et positionnement.

Les modalités de délivrance du certificat ont été arrêtées. Plusieurs voies d'obtention sont prévues.

- A :** validation d'acquis académiques ;
- B :** test de positionnement de type QCM non lié à une formation ;
- C :** formation + positionnement QCM d'une journée suivi en cas de non obtention du certificat d'une journée au plus de formation complémentaire ;
- D :** formation seule de deux jours pour les agriculteurs ; pour les entrepreneurs du paysage, cette durée sera de 5 jours.

VIVEA est uniquement concerné par les voies C et D.

L'expérimentation de ce dispositif se déroulera de l'automne 2009 à juin 2010. Elle a donné lieu à un appel à candidatures de la part de la DGER vers les centres de formations désignant s'inscrire dans le dispositif, avec un premier retour qui a eu lieu le

12 juin. Une seconde vague d'habilitation aura lieu à l'automne. Environ 160 centres sont d'ores et déjà habilités.

2. La position de VIVEA

Compte tenu des enjeux pour les contributeurs de VIVEA et de l'ampleur du dispositif (200 000 à 300 000 exploitants à former en 5 ans), le Conseil d'administration de VIVEA du mois de juin s'est prononcé sur la prise en charge de ce dispositif.

Pour cette expérimentation, 4 principes ont été arrêtés par VIVEA :

1. **L'homogénéité de la prise en charge des stagiaires sur l'ensemble du territoire ;**
2. **Le principe d'un cofinancement équilibré entre des cofinancements (Etat, Feader...) et VIVEA ;**
3. **Le pilotage technique du dispositif expérimental, avec notamment la mise en place d'une évaluation permettant de repérer des bonnes pratiques de formation et ainsi d'élaborer un cahier des charges définitif ;**
4. **L'implication des comités territoriaux dans la gestion du dispositif expérimental afin de faciliter le déploiement ultérieur du dispositif et d'obtenir des cofinancements.**

Ceci s'est traduit par les décisions suivantes pour la durée de l'expérimentation :

- une enveloppe spécifique pour financer l'expérimentation ;
- une prise en charge de 22 euros H/S, cofinancements compris ;
- une gratuité de la formation pour les stagiaires ;
- une incitation pour avoir 10 personnes par formation.

3. La suite pour les organismes de formation habilités

Il s'agit pour eux maintenant de déposer leurs demandes de financement auprès des comités territoriaux en tenant compte des préconisations de VIVEA, notamment :

- le respect du référentiel de formation élaboré par la DGER en lien avec la profession ;
- la sollicitation des expertises nécessaires aux différents aspects de la formation (santé, sécurité, agronomie...)
- l'utilisation d'une pédagogie active ;
- la définition du public visé voire sa segmentation en fonction du type de production.

Un des points d'attention particuliers nous semble être celui du lien de la formation, même si elle est courte, avec le concret et la pratique des participants, ainsi la mobilisation « positive » des stagiaires sur ce dispositif. Nous serons certainement amenés à solliciter certains organismes dans le cadre de l'évaluation de cette expérimentation qui nous paraît indispensable.

Sylvie Bourgeais

ateliers

Journées Développement durable

Le comité VIVEA d'Indre-et-Loire a organisé le 20 novembre 2008 à Chambray-lès-Tours une journée de réflexion consacrée aux enjeux environnementaux tandis que le comité des Pays de la Loire a également dédié une journée à l'accompagnement formation sur le développement durable le 2 mars 2009 à Angers.

VIVEA doit continuer à mener une réflexion pour identifier les dispositifs de formation à mettre en place sur des sujets tels que la nouvelle donne énergétique, climatique, économique, agricole.

Les mesures annoncées lors du Grenelle de l'environnement en faveur du développement durable impliquent une mobilisation encore renforcée. Ces journées, répondant au besoin d'accompagner l'évolution de certaines pratiques des agriculteurs, ont vocation à être suivies par le développement de formations sur ces thématiques. La question n'est pas de prendre position sur le développement durable mais d'envisager la formation comme un levier vers cette ambition, un moyen

(suite de la page 3)



pour les agriculteurs d'acquérir les compétences nécessaires pour prendre les bonnes décisions, dans la perspective d'améliorer les systèmes d'exploitation.

Ces journées de réflexion s'adressent donc à toutes les organisations professionnelles agricoles, aux organismes de formation, aux différents réseaux (syndicaux, techniques ou de développement) avec lesquels VIVEA travaille aujourd'hui ou pourrait travailler demain. De tels rendez-vous permettent des échanges entre organisations, entre techniciens d'horizons différents pour mieux faire évoluer les pratiques et améliorer notamment l'efficacité dans l'organisation des formations.

Lors de la journée du 20 novembre, Olivier Turquin, d'Interactions Consultants, s'est efforcé de synthétiser les interrogations sur la question du développement durable, ainsi que les réponses publiques apportées. Devant l'impasse induite par une croissance exponentielle de la consommation sur une planète aux ressources limitées, nos générations se doivent d'inventer et de mettre en œuvre un développement plus durable. Ceci alors que les scientifiques s'accordent pour constater les dégâts de la croissance industrielle sur la « niche écologique » de l'humanité, ce qui remet en cause, à terme, la viabilité de la planète pour nos enfants. Le 2 mars, le sociologue Roger Le Guen, de l'École

supérieure d'Agriculture d'Angers, a présenté de façon très riche les liens entre les métiers d'agriculteur, la formation continue et les enjeux du développement durable. Une conclusion s'impose en tout état de cause : il faut apprendre pour agir. La formation, par l'évolution

des pratiques et des mentalités qu'elle implique, permet surtout d'acquérir des méthodes qui développent les intelligences collectives : les agriculteurs identifient les problèmes et trouvent des solutions ensemble.

Ces journées ont aussi donné lieu à des ateliers de travail sur la certification « HVE » (Haute Valeur Environnementale), la réduction de l'usage des produits phytosanitaires, mais aussi sur l'agriculture biologique, la biodiversité ou sur le développement des énergies renouvelables.

Suite à ces rencontres, les comités s'attachent à définir des objectifs de développement du nombre de formations liées à l'environnement. Les besoins des agriculteurs existent assurément : VIVEA s'attache à rester vigilant pour se trouver prêt à répondre à leurs attentes de formations efficaces et de qualité. •

cofinancements

Simplification des cofinancements



Dans un souci d'optimisation de l'utilisation des subventions européennes, nationales et régionales obtenues auprès de ses partenaires, VIVEA a simplifié les démarches administratives incombant aux organismes de formation. En effet, alors que les précédentes conventions négociées prévoyaient la justification des coûts de formation avec des bilans financiers détaillés des prestataires de formation, VIVEA a négocié auprès de ses partenaires financiers d'appliquer le principe « d'achat de formation » sur appel d'offres.

Ainsi, en réponse à un cahier des charges, VIVEA sélectionne les offres de formation et procède à l'achat de la prestation sur la base d'un prix de vente. Ce prix de vente correspond à un volume d'heures stagiaires réalisées et donc achetées. Le justificatif fourni par VIVEA à ses partenaires financiers se résume donc à la facture acquittée (émise par VIVEA), sur laquelle sont mentionnées les informations relatives à la prestation financée.

Pour être en conformité avec cette nouvelle procédure, VIVEA a modifié certains de ses documents: la fiche

individuelle du participant est devenue la fiche individuelle d'inscription du contributeur VIVEA et la déclaration de démarrage de session a été complétée du terme « contrat de prestation ».

La grande majorité des cofinancements gérés par VIVEA en 2009, représentant un potentiel de 5,8 millions d'euros, bénéficie de cette nouvelle procédure simplifiée. Le nouveau guide de gestion des cofinancements européens à VIVEA est paru, il est téléchargeable sur le site internet à l'adresse suivante:

 <http://www.vivea.fr/internet/pages/OrganismeFormation/cofinancements.aspx>

Sur cette page web, sont également consultables tous les projets régionaux bénéficiant de cofinancements. •

Danielle Messié

Plan stratégique triennal 07-09

Orientation 1/ priorité 4 du Plan stratégique triennal 2007-2009

VIVEA apportera un soutien renforcé aux actions de formation et favorisera des expérimentations qui permettent l'acquisition de compétences dans le domaine suivant :

- L'environnement et la maîtrise énergétique
- > maîtriser les enjeux énergétiques dans l'entreprise et les cycles de production ;
- > mettre en œuvre des techniques agricoles permettant de respecter les ressources naturelles.

exemples
de formationUn appel à propositions
sur l'énergie dans les Côtes-d'Armor

Les élus du comité VIVEA des Côtes-d'Armor ont identifié la thématique de l'énergie comme prioritaire. Ce choix se traduit, d'une part, par la mise en place de la politique Qualité pour toutes les formations abordant cet enjeu, et, d'autre part, par le lancement d'un appel à propositions au premier trimestre 2009.

Pour les élus, il était essentiel, à travers cette initiative (le premier AAP de ce type lancé sur le département), d'offrir aux agriculteurs du département des formations nouvelles sur ce thème et aussi d'inciter les organismes de formation à mettre en place des moyens importants de mobilisation des agriculteurs. Ce dernier point est central car le constat avait été fait que les formations abordant la thématique de l'énergie étaient souvent annulées. Seules les formations traitant de la production d'énergie et plus particulièrement de l'énergie photovoltaïque étaient

correctement réalisées. Un petit groupe de travail composé d'élus du comité s'est réuni pour élaborer le cahier des charges. La conseillère énergie de la Chambre d'agriculture des Côtes-d'Armor a aussi été associée à ces travaux de réflexion comme « personne ressource ».

Le cahier des charges, sur 3 jours, a été bâti avec la volonté de ne pas privilégier une approche ou un type de diagnostic. C'est pourquoi la première journée est consacrée à la connaissance des différents types de diagnostics/bilans (Agri énergie ou Planète) afin que l'agri-

culteur choisisse ensuite la méthode qui lui convient le mieux. Sont aussi abordés, lors de cette journée, le contexte et les enjeux de la question énergétique.

Lors d'une 2^e journée, l'agriculteur apprend la méthode de diagnostic et, en fonction de son type de production, aborde les questions d'économie d'énergie. Le diagnostic est réalisé par l'agriculteur seul sur son exploitation et les résultats sont ensuite exploités en groupe sur une demi-journée. La dernière demi-journée est consacrée à l'apprentissage d'une méthode d'économie d'énergie.

La formation se conclut par un temps individuel pour élaborer les premières bases d'un plan d'action. Tous ces éléments se sont retrouvés dans la réponse de la Chambre d'agriculture des Côtes-d'Armor,

sous la forme d'un parcours individualisé. D'autres organismes ont été sollicités pour répondre à cet appel à propositions.

A travers cette formation, le comité VIVEA des Côtes-d'Armor espère toucher, à partir d'octobre 2009, 30 agriculteurs de tous types de production, donner une connaissance large sur les questions d'économie et de production d'énergie et enfin rendre l'agriculteur autonome dans la réalisation d'un diagnostic.

Enfin, il s'agit aussi de **faire évoluer les comportements quotidiens dans la vie professionnelle et d'intégrer l'énergie au même rang que d'autres facteurs (bâtiment, main d'œuvre...)**. En effet, les agriculteurs doivent désormais appréhender la problématique énergétique comme un élément stratégique pour assurer la pérennité des entreprises. •

Cécile Delin

exemples
de formationActions RH en Aquitaine
et Midi-Pyrénées

La gestion des ressources humaines et l'organisation du travail constituant un axe prioritaire en matière de développement de la formation en Aquitaine et en Midi-Pyrénées, les comités régionaux ont lancé en décembre 2007 un appel à propositions auprès d'organismes de formation concernant cette thématique. En effet, très peu de formations existent sur ce thème alors que la profession exprime des besoins très forts. Les réponses à l'appel à propositions de VIVEA ont été les plus souvent très innovantes.

Cet appel à propositions a, en effet, reçu un très bon accueil de la part des organismes de formation et des partenaires de VIVEA, particulièrement désireux de travailler sur cette thématique, sur laquelle s'est exprimé le souhait de travailler en partenariat avec des acteurs de la formation professionnelle comme avec des acteurs du monde agricole.

> Une grande diversité dans les réponses

16 organismes différents ont été

agréés (Chambre d'agriculture, CER, organismes privés, FD CUMA, MFR...) et des parcours de formations très réfléchis et construits spécifiquement pour cet appel à propositions ont été institués : des formations classiques en groupe et en présentiel, des parcours modulaires, des parcours individualisés, des panachages de formations en groupe avec individualisation et aussi des actions de formation avec des prestations rattachables.

Pour la majorité des organismes de formation retenus, cette action a

été définie comme une des actions prioritaires pour 2008. Un investissement important dans la construction de l'offre de formation (ingénierie de projet et de formation) et dans la mobilisation des stagiaires a ainsi été consenti.

> Un levier pour innover et expérimenter.

L'innovation et l'expérimentation étaient souhaitées par le comité régional VIVEA Aquitaine et précisées dans le cahier des charges. Il a été insisté sur ce point lors des réunions de présentation faites sur le territoire. Dans un souci de mobiliser sur cette thématique, l'objectif de changer les pratiques a été très bien perçu par les organismes de formation.

L'accompagnement financier de la part du comité VIVEA s'est avéré important avec un financement de hauteur de la demande des OF grâce à une enveloppe conséquente,

réservée par le comité et grâce au cofinancement ADEC, qui pointe l'innovation et l'expérimentation comme prioritaires.

> Des indicateurs très positifs

Les élus et les partenaires, notamment les organismes de formation, ont apprécié cette nouvelle facette du travail des comités et des élus VIVEA. Sur 21 formations agréées, 14 ont été engagées. C'est déjà un indicateur très positif.

Les actions qui se réalisent sont celles qui ont conçu une mobilisation tout au long de la construction du parcours de formation. Se limiter à des articles ou des mailings s'est avéré bien insuffisant : les organismes de formation ont pu le constater.

Ces formations, qui touchent un public varié (petites et grosses entreprises, salariés permanents et/ou saisonniers, un salarié ou plu-

(suite de la page 5)

sieurs), ont enregistré une véritable satisfaction des stagiaires, notamment sur l'aspect très concret (mise en situation et échange entre participants). Par exemple, la formation CER 47 a vu participer le stagiaire Daniel Dubroca, ancien capitaine du XV de France, enchanté de sa nouvelle expérience.

Par ailleurs, la démarche expérimentale a créé une dynamique et un engagement important des organismes de formation. Il paraît essentiel d'accompagner et de favoriser la démultiplication voire la généralisation de ces actions. Il a donc été décidé, fin 2008, de lancer une analyse et une évaluation du dispositif afin de bien mesurer l'impact de cet appel à propositions au niveau des organismes de formation, des bénéficiaires (agriculteurs) et de VIVEA.

Pour ce faire, un appel d'offres a été rédigé en concertation avec les élus VIVEA et un prestataire extérieur a été sélectionné.

Les enjeux de l'analyse de ce dispositif peuvent être formalisés ainsi :

■ **évaluer** ce que les appels à propositions ont produit de spécifique sur l'offre de formation et les bénéficiaires des actions de formation ;

■ **capitaliser** les résultats de cette expérimentation avec les organismes pour qu'ils poursuivent leur investissement sur ces actions de formation dans le domaine de la GRH ;

■ **valoriser** les résultats de ce dispositif auprès des financeurs, des élus VIVEA et des organismes de formation impliqués et potentiels.

L'analyse-évaluation de ce dispositif est un des éléments d'une stratégie plus vaste, aussi envisageons-nous d'utiliser les résultats de cette étude pour :

■ **restituer** aux financeurs les effets produits ;

■ **impliquer** les organismes de formation pour poursuivre la dynamique engagée ;

■ **démultiplier** cet appel à propositions auprès de nouveaux organismes de formation, d'autres porteurs de projet et de territoires ;

■ **impulser** une réflexion avec la profession sur la place de la formation par rapport à la problématique Ressources humaines.



brèves



Découvrez le rapport d'activité 2008

de VIVEA sur www.vivea.fr

- VIVEA en bref p. 4
- L'éditorial p. 5
- L'organisation de VIVEA p. 6
- La stratégie et le pilotage d'entreprise p. 8
- L'environnement p. 11
- L'accompagnement des agriculteurs fragilisés p. 14
- Le travail et les relations humaines p. 18
- Les bénéficiaires p. 22
- Les chiffres-clés p. 26
- Les partenariats financiers p. 30
- Le remplacement pour formation p. 33
- Les états financiers p. 34
- Les coordonnées du siège et des délégations p. 35



Cliquez ici pour

le télécharger :

http://www.vivea.fr/internet/pages/NousConnaitre/VIVEAra_2008.pdf

in:fo

Une publication de VIVEA
81, boulevard Berthier, 75017 Paris
Siren: 440.656.247.
Tél.: 01.56.33.29.00.
Fax: 01.56.33.29.19.
E-mail: redaction@vivea.fr
Internet: www.vivea.fr

Directeur de la publication
Jean-Jacques Loussouarn
Responsable éditorial et rédacteur
Samir Bedjil (sauf indiqué)
Photos
Samir Bedjil
Conception et réalisation
Incidences



Abonnez-vous !



Vous souhaitez connaître notre actualité et nos nouveaux documents mis en ligne, abonnez-vous à notre lettre électronique mensuelle:

<http://www.vivea.fr/Internet/Pages/inscription2.aspx>

